

LE CANAL

Journal engagé – Propulsé par le POPIR

Vol. 1, no 3 Printemps 2013

Luttes urbaines

TOUCHEZ PAS À LA MALTING!



Photo : Valérie Simard

Au début du mois de mars, le voisinage de la Canada Malting et la table de quartier Solidarité St-Henri ont été invités à participer à des rencontres au sujet du redéveloppement du site de l'usine désaffectée. La Canada Malting, c'est cet immense bâtiment au bord du canal Lachine, entre les rues St-Rémi et le chemin de la Côte-St-Paul, et l'un des derniers rappels du passé industriel du quartier.

Ce n'est un secret pour personne que la ville et l'arrondissement désirent depuis longtemps voir le développement de ce site. Sur le web, l'arrondissement vante la position enviable du bâtiment, aux abords du canal Lachine et sa proximité avec le « secteur Saint-Ambroise, très prisé pour ses anciennes usines reconverties en espaces lofts et ses nouveaux développements immobiliers ».

Une administration publique qui se prend pour un promoteur immobilier

La rencontre était organisée conjointement par l'arrondissement du Sud-Ouest, la firme de consultation publique Acertys et par des investisseurs. Pour l'instant, l'arrondissement prétend qu'il s'agit d'une démarche en amont. On nous dit qu'on veut consulter avant même qu'un projet soit proposé.

L'arrondissement travaillerait depuis deux ans avec différents promoteurs afin d'évaluer le potentiel de développement de la Malting. Que des promoteurs immobiliers et des investisseurs privés s'intéressent au site n'a rien de surprenant. Ce qui nous questionne, c'est le rôle actif que semble jouer l'administration publique dans le processus.

Cependant, durant la rencontre, il semblait évident qu'un projet de condos était en développement.

L'arrondissement travaillerait depuis deux ans avec différents promoteurs afin d'évaluer le potentiel de développement de la Malting. Que des promoteurs immobiliers et des investisseurs privés s'intéressent au site n'a rien de surprenant. Ce qui nous questionne, c'est le rôle actif que semble jouer l'administration publique dans le processus. Questionné à ce sujet lors du conseil d'arrondissement de mars, le maire Benoit Dorais s'est dit très fier de la façon dont est abordé le développement de la Canada Malting. Pour lui, il s'agit d'un processus novateur et démocratique qui permet d'orienter le développement avant qu'un projet ne soit déposé à l'arrondissement.

Présenté ainsi, l'exercice semble louable. Pour nous toutefois, il est clair que l'arrondissement joue le jeu des promoteurs privés et tente d'assurer l'acceptabilité sociale d'un projet qui ne peut être que controversé. En effet, la Canada Malting a une importance symbolique pour le quartier. Sa structure massive qui domine le canal Lachine est l'un des derniers vestiges d'un passé industriel, de l'histoire qui a forgé le quartier St-Henri. Le bâtiment est aussi d'intérêt patrimonial.

Le redéveloppement du site nous renvoie aussi à l'éternelle bataille de la privatisation des abords du canal Lachine et de la gentrification des quartiers populaires.

D'est en ouest et sur ses deux rives, le canal est bordé de projets de condos souvent luxueux. On a souvent entendu dire par les résidentes et résidents des quartiers du Sud-Ouest que le parc du canal, « c'est la cour des condos ».

Ne touchez pas à la Malting!

Pour le POPIR, il est hors de question d'accepter un nouveau méga-développement de condos à St-Henri! Les impacts sur le quartier et surtout sur la population à faible revenu sont trop importants. La transformation des quartiers du Sud-Ouest suit un rythme effréné, et ce sont les

locataires à faible revenu qui en paient le prix. La hausse des loyers est fulgurante, les évictions nombreuses. Les petits commerces de la rue Notre-Dame sont aussi forcés de fermer boutique, incapables de payer les loyers.

Assez c'est assez! On nous traitera encore de nonistes et d'immobilistes, mais nous croyons qu'il est impératif de s'opposer clairement à un nouveau développement de condos au bord du canal qui ne profitera en rien à la population de St-Henri.



Photo: AL Blair

TOUCHEZ PAS À LA CANADA MALTING!

La Canada Malting est un symbole du quartier St-Henri, de son histoire ouvrière et populaire, on ne laissera pas des promoteurs/investisseurs la transformer en condos!

Pour plus d'infos contactez le POPIR-Comité Logement: (514) 935-4649; www.popir.org

« La Canada Malting est un symbole du quartier Saint-Henri, de son histoire ouvrière et populaire. On ne laissera pas des promoteurs/investisseurs la transformer en condos »

Développement résidentiel sur le site de la Malting... Qui décide?

Impliquez-vous!

Des promoteurs s'apprêtent à développer 700 condos sur le site de la Malting avec l'accord de l'arrondissement. Si comme nous vous trouvez important de préserver le patrimoine industriel au bord du Canal, si vous voulez être entendu sur l'avenir de votre quartier, nous vous invitons à participer à une rencontre d'information et de mobilisation:

Judi, 16 mai -18 h 30- CRCS-St-Zotique
75, Sir. George-Étienne-Cartier local 120
Un léger goûter sera servi.

127 000 LOGEMENTS SOCIAUX À SAUVER FAUT SE MOBILISER!

Le mardi 26 mars, 7 militantes et militants du POPIR-Comité Logement sont allées occuper les bureaux du député fédéral, Steven Blaney à Lévis. Avec une quarantaine de locataires de Montréal, ils sont allés porter un message clair aux conservateurs: **Ottawa ne doit pas abandonner le logement social!**

Cette mobilisation n'est pas la première sur le dossier des fins de convention (en mai 2012, nous étions 800 à Pointe-St-Charles); elle ne sera pas la dernière non plus puisque Harper semble avoir la tête dure!

Il y a 5 500 logements sociaux dans Saint-Henri, la Petite-Bourgogne et Côte-Saint-Paul/Ville-Émard et c'est loin de suffire à tous les besoins... on ne peut pas se permettre d'en perdre un seul. C'est pourquoi, les locataires du Sud-Ouest sont invités à venir manifester en grand nombre, samedi le 11 mai à Québec (pour participer, appelez au POPIR: 514-935-4649).

C'est quoi les conventions?

C'est une entente entre le gouvernement et l'organisme propriétaire/gestionnaire du logement social. Les conventions permettent d'avoir une subvention pour aider au paiement de l'hypothèque, une autre subvention pour diminuer les loyers des ménages à faible revenu et cela garantit le caractère social des logements (grâce à la convention, une coopérative ne pourra pas devenir un immeuble à condos!).



Photo: Étienne Grandmont

pothèque, une autre subvention pour diminuer les loyers des ménages à faible revenu et cela garantit le caractère social des logements (grâce à la convention, une coopérative ne pourra pas devenir un immeuble à condos!).

Que se passe-t-il à la fin des conventions?

Après 35 ans, la fin des conventions coïncide avec la fin de l'hypothèque. Sauf que la réalité nous montre que beaucoup d'immeubles vont devoir aller chercher une autre hypothèque pour faire des travaux importants!!

Surtout, la fin des conventions c'est la fin des subventions du gouvernement fédéral. Pour

Harper, on parle d'économies importantes de plusieurs milliards de dollars. Reste à savoir qui va compenser? Où sera pris l'argent pour les travaux? Où sera pris l'argent pour aider les plus pauvres qui ont une aide au loyer? Les coopératives et les OBNL vont-ils encore accepter les locataires à faible revenu? Le gouvernement du Québec va-t-il accepter de récupérer la facture?

Alors, qu'est-ce qu'on fait?

Ce sont beaucoup trop d'incertitudes pour qu'on accepte que le gouvernement fédéral se retire! Les fins de conventions ne sont pas une fatalité et d'autres ententes peuvent très bien être signées! Encore faut-il que le gouvernement conservateur sente la pression... notamment, le 11 mai prochain!

MANIFESTATION NATIONALE À QUÉBEC

samedi 11 mai 2013

Rendez-Vous au POPIR à 8 h 30
4017, rue Notre-Dame O.

Vous devez vous inscrire 514-935-4649
Lunch fourni

LE CANAL

4017, Notre-Dame Ouest,
Montréal (QC) H4C 1R3
514-935-4649
lecanal@popir.org

Éditeur: POPIR Comité-Logement
<http://popir.org/>

Impression: Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande partie par des militantes et des militants. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux; il analyse la réalité des gens et des groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une couverture de ses activités sociales et culturelles.

Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration.

Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent.

Le comité de rédaction du journal se réserve le droit de refuser ou d'abrégier les textes reçus.

Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1929-9265 (Le Canal - Imprimé)

ISSN 1929-9273 (Le Canal - En ligne)

S.V.P. Partager ou recycler!

À QUI LA VILLE?...

POPIR Comité Logement

Depuis quelques mois, des affichettes sont apparues sur des bâtiments barricadés de St-Henri. On en a vu sur les vitrines de l'ancien dépanneur et bureau de poste au 4401, rue Notre-Dame, on peut encore en voir sur les portes de l'ancien théâtre Cartier (3980, Notre-Dame).

Les personnes à l'origine de cette initiative ont eu l'excellente idée de demander aux gens du quartier ce qu'ils verraient à la place de ce bâtiment. En effet, qui de mieux placé que celles et ceux qui habitent là et magasinent dans les commerces locaux pour dire à quoi devrait ressembler LEUR quartier. Si les idées de projets sont très variées, il y a unanimité sur ce que les gens ne veulent pas: «PAS DE CONDOS».

Plusieurs comités logement ont trouvé l'idée très inspirante et ont décidé de lancer une campagne «À qui la Ville?». Ainsi, des affichettes du type «Ici, je veux...» et «Ici je ne veux pas...» seront posées sur des bâtiments vacants et des terrains



Photo: POPIR

vides. Pour les voir, visitez le site web www.aquilaville.net

LA RÉPONSE
LE 1^{er} JUIN 2013!

Pourquoi une telle campagne?

Nous constatons que les terrains et les bâtiments vides à développer sont de plus en plus rares. Lorsque des projets s'y développent, ils ne sont pas accessibles pour les résidentes et résidents du secteur. Il y a donc urgence à mettre en réserve ces sites avant que la Ville ne nous échappe et qu'elle soit entièrement redéveloppée par des promoteurs qui ne connaissent rien des besoins locaux!

Parce que nous savons que le bon sens exprimé sur les affichettes ne suffira pas à convaincre les élu-e-s, la campagne va se clôturer par une grosse action, le 1^{er} juin 2013... pour en savoir plus, visitez le www.aquilaville.net ou écrivez-nous à info@aquilaville.net!

Samedi 1^{er} juin 2013
MANIFESTATION ET ACTION SURPRISE
Métro Lionel Groulx – 14 heures

Quelle vocation pour l'Église St-Paul ?

Un intérêt patrimonial sous moratoire du Diocèse de Montréal ?

Par Nathalie Nadon

Le quartier Côte-St-Paul s'est développé vers le milieu du 19^e siècle et le début du 20^e. Au départ il s'agissait d'un village à part entière. Puis, au début du 20^e siècle il s'est annexé à la ville de Montréal. Au cœur de cet ancien ensemble villageois, on retrouve un noyau institutionnel qui comprend l'église St-Paul et son presbytère, l'ancien pensionnat Notre-Dame-Du-Rosaire, l'ancien hôtel de ville de Côte-St-Paul et une caserne de pompiers. Le site de l'église St-Paul possède un intérêt patrimonial en raison de son importance culturelle, de l'intérêt qu'il représente sur le plan économique et environnemental, ainsi que de la place qu'il occupe dans la communauté.

Hormis le presbytère qui est loué actuellement à une famille, ce site est totalement inoccupé et à Opération Galt on s'inquiète de ce qu'il lui adviendra. C'est pourquoi nous avons créé un comité de réflexion quant à l'avenir de ce patrimoine architectural, car celui-ci pourrait combler encore d'autres besoins, notamment en matière de logement, et/ou d'autres services sociaux manquants dans le quartier de St-Paul. Toutefois, pour le moment, on nous annonce qu'un moratoire est actuellement mis sur la vente des églises du territoire montréalais. Nous espérons fortement voir une volonté de développement de la part du Diocèse et que cette



Photo: POPIR

volonté aille dans le sens de la volonté populaire, car il faut bien le rappeler, c'est toute la communauté qui a investi au fil des ans dans ses églises.
Un dossier à suivre...

OPÉRATION GALT

Opération Galt est la démarche de revitalisation urbaine dans Côte Saint-Paul. Cette démarche implique la concertation entre les partenaires de tous les secteurs d'activité et la population pour agir sur les facteurs qui engendrent la pauvreté et l'exclusion.

Ensemble, ils visent l'amélioration des conditions sociales, économiques et environnementales de ce secteur. En respectant les priorités et les besoins de la population, ces partenaires travaillent afin d'amener des changements globaux et durables.

Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul
operationgalt@concertationspe.qc.ca
(514) 761-1665

LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL : L'INDUSTRIALISATION, LES USINES ET LES GRÈVES

Une histoire populaire du Sud-Ouest de Montréal

par Freda Guttman

Le Sud-Ouest est un excellent exemple de l'histoire de l'industrialisation. L'histoire du quartier est marquée tant par la croissance du secteur industriel vers la fin du 19^e siècle et le début du 20^e que par la persistance des luttes sociales menées par ses résidentes et résidents issues de la classe ouvrière. L'établissement sur les bords du Canal Lachine de compagnies canadiennes importantes -Redpath, Dominion Textile, Stelco, Robin Hood- favorise l'enrichissement de leurs propriétaires. Également attirées dans ce voisinage, par la perspective d'améliorer leur sort, les travailleuses et les travailleurs se voient obligé(e)s de constamment se battre pour obtenir, pour eux et leurs familles, des conditions adéquates de travail et de logement afin de pouvoir contrôler le destin de leur communauté.

DOMINION TEXTILE

L'usine a été construite en 1888 par la Merchant's Manufacturing. En 1905, la compagnie Dominion Textile s'incorpore et rachète la Merchant's ainsi que de nombreuses autres compagnies œuvrant dans le secteur des textiles. Ses opérations sont marquées par une grande proximité avec le gouvernement Duplessis et pour ses politiques d'emploi antisyndicales.

À la fin du 19^e siècle, de nombreuses grèves sont déclenchées par les travailleuses et travailleurs qui se battent pour de meilleurs salaires et contre des conditions de travail inhumaines.

En 1890, dans le secteur du coton à Montréal, la paie hebdomadaire moyenne était de 5,00 \$ pour les hommes, de 4,00 \$ pour les femmes et de 2,00 \$ pour les enfants. En comparaison, le salaire hebdomadaire moyen d'un travailleur montréalais dans le secteur manufacturier était de 7,00 \$. On considère que le taux de 9,00 \$ par semaine était nécessaire pour couvrir les besoins de base.

En 1882, une grève frappe la Merchants. Les travailleuses et les travailleurs refusent d'être payées à la pièce comme le souhaiterait la compagnie. Ils s'élèvent également contre des mesures disciplinaires qui ont pour effet de les appauvrir. La compagnie tient tête aux employés. C'est la famine. Le retour au travail s'effectue graduellement.

Une autre grève avortée a lieu en 1891 suite au renvoi de l'unique contre-maître francophone.

Une grève visant à augmenter les salaires a lieu en 1899, sans succès.

Au début du 20^e siècle, l'industrie textile est largement dominée par la Dominion qui devient le plus gros employeur manufacturier au Québec. La création en 1905 de cette compagnie capitalisée à 10 millions\$ est l'un des premiers exemples de concentration du capitalisme industriel au Canada. La Dominion Textile fermera son usine de Saint-Henri en 1966. La compagnie déménage ses opérations plus au sud afin de bénéficier d'une main-d'œuvre à bon marché non syndiquée.

À venir : La suite de l'histoire des travailleuses et travailleurs du Sud-Ouest.

Devenez membre du POPIR Comité Logement
et participez à l'assemblée générale annuelle
qui se tiendra le 18 juin 2013 – 17 heures au CEDA,
2515, rue Delisle, – métro Lionel Groulx
adhésion annuelle : 2,00 \$

PEOPLE'S HISTORY OF MONTREAL

SOUTHWEST MONTREAL: Industrialization, Factories & Strikes



The South-West of Montreal is emblematic of the history of industrialization. Its history is marked not only by the rapid growth of the industrial sector in the late 1800's and early 1900's but by the ongoing social struggles of its residents and the working class. As companies—Redpath, Dominion Textile, Stelco, Robin Hood—made their fortunes on the shores of the Lachine Canal, workers and families, drawn to the neighbourhood by the lure of employment, have fought almost constantly for decent wages and working conditions, adequate housing and control over the fate of their community.



DOMINION TEXTILE

The factory was built in 1888 by Merchant's Manufacturing. In 1905, Dominion Textile was formed and bought out Merchant's and many other textile companies. The company was known both for its close ties to the Duplessis government and for its particularly anti-union attitude.

In 1890, in the cotton mills in Montreal, the average weekly pay was \$5 for men, \$4 for women and \$2 for children. The average workers' wage in Montreal was \$7 a week. \$9 was the amount considered necessary to cover basic expenses.

* In 1882 there was a STRIKE at the Merchant's Cotton to protest a new policy of paying the workers by piece and the adoption of a SANCTION SYSTEM which ultimately made salaries decrease. The company did not give up and the workers got hungry and gradually went back to work.

* In 1891 there was another unsuccessful strike at Merchant's Cotton because the only francophone foreman was fired.

* In 1899 there was yet another strike but the company again refused their demands for a wage increase.

In the early 20th Century, the textile industry, dominated by Dominion, became the largest manufacturing employer in Québec. The creation of Dominion Textile in 1905 (with \$10 million in capital) was one of the first examples of corporate concentration in industrial capitalism in Canada.

Dominion Textile closed its factory in St. Henri in 1966 and moved South to exploit non-unionised, cheap labour.

Next issue of Le Canal: more labour history of South West Montreal



HEY AGNÈS! COUPEZ LES MOINS NANTIS C'EST CHEAP EN ESTI!

Le Parti Québécois a récemment annoncé d'importantes coupures à l'aide sociale qui seront effectives à partir de juin 2013. Ces coupures touchent les familles et personnes âgées de 55 à 57 ans. Si vous avez des questions à ce sujet, ou pour toutes questions liées aux prestations d'aide sociale, contactez l'Organisation d'aide aux sans-emploi (ODAS) 514-932-3926.

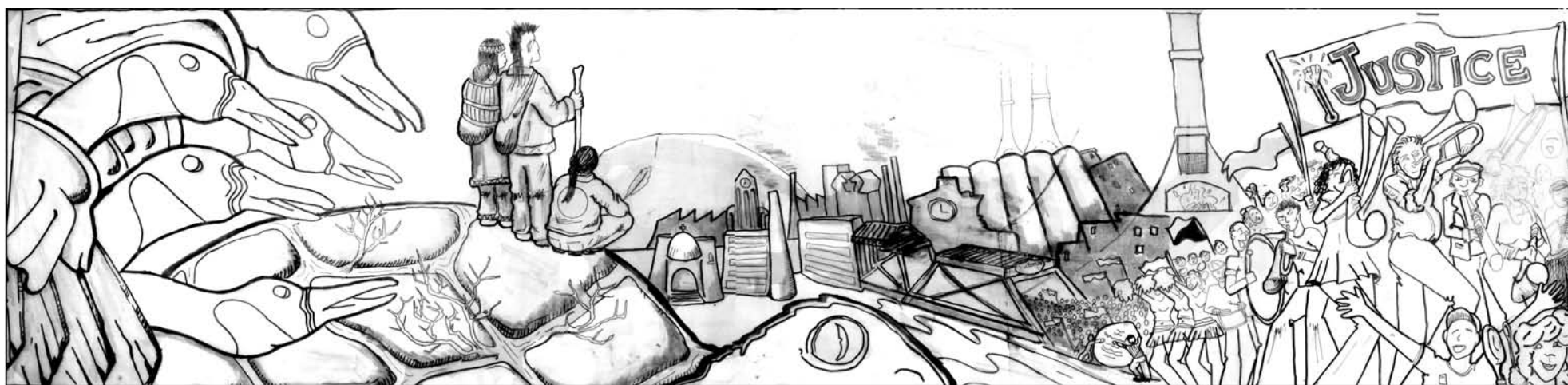
Et visitez le site du POPIR pour connaître les actions contre les coupures www.popir.org. On se voit dans la rue!

Célébrer l'organisation populaire

Murale en création à Pointe-Saint-Charles

Marcel Sévigny et Marco Silvestro

Agence de presse libre de la Pointe
www.lapointelibertaire.org



C a y est, le projet de mural initié par La Pointe Libertaire avec le Carrefour d'éducation de Pointe-Saint-Charles est bel et bien sur les rails. Beau jeu de mot pour dire que cette murale se réalisera sur le mur de soutènement du Canadien National (CN) qui divise le quartier en deux, sur la rue Knox entre Hibernia et Charon.

Le groupe d'artistes locaux compte une douzaine de personnes de tous âges, majoritairement des femmes, et depuis le mois de septembre 2012 les rencontres hebdomadaires se succèdent. Le groupe a été formé par un appel ciblé et par le biais des activités du Carrefour d'éducation populaire. La murale sera peinte au cours du printemps et de l'été 2013.

Occuper son quartier

Ce projet mis en branle par la Pointe libertaire est inspiré par l'Opération populaire d'aménagement qui continue dans le quartier depuis 2004. En effet, ce mur de 400 mètres carrés a été identifié comme l'un des endroits les plus tristes du coin. Long mur aveugle de 80 mètres de long par 5 mètres de haut, il est longé par une piste cyclable, un trottoir et une rue. Un des 3 viaducs du quartier est situé juste à côté et en fait l'un des grands points de passage du quartier.

Mais le propriétaire ne veut pas que la population utilise ses installations, si bien que depuis sa construction ce mur ne fait qu'imposer sa masse grise aux passants.

En 2006, une action directe de l'OPA a été faite près du viaduc : on mettait en demeure l'arrondissement d'améliorer la sécurité de la piste cyclable. Un dessin en trompe-l'œil a alors été peint sur le mur. Deux mois plus tard, des gens associés à la Pointe libertaire graffitaient le mur en plein jour et se faisaient arrêter et poursuivre en justice.

Combatifs, ils se sont défendus en négociant un contrat avec le CN et en faisant tomber les accusations criminelles. Depuis mars 2009, un contrat est signé, permettant un « projet pilote » d'embellissement, une première au Canada sur une installation du CN. Une première tentative de former un collectif de création, en 2010, n'avait pas fonctionné. Cette fois-ci, cependant, c'est bien parti.

Célébrer l'organisation populaire

La murale, dont la conception et le design sont en cour, célé-

brera la capacité populaire à s'organiser pour améliorer son sort. Dans la Pointe, on connaît des dizaines d'exemples d'organisation populaire autonome : la création de la Clinique communautaire, des Services juridiques, du Club populaire des consommateurs, etc. Les luttes pour obtenir des espaces verts, une réduction de la vitesse dans les rues, des écoles, du logement, etc. !

Récemment, on relève la lutte contre le déménagement du Casino de Montréal, la lutte pour le réfugié Abdelkader Belaoui, la lutte pour l'aménagement des anciens terrains du CN, celle pour l'obtention gratuite du Bâtiment 7, sans compter la lutte sans relâche pour que le logement construit dans le quartier respecte ce qui est déjà présent (38 % de logement sans but lucratif). Bref : c'est pas le contenu potentiel qui manque !

Cependant, les participantes et les participants au collectif de création ne veulent pas plaquer sur le mur des exemples historiques qui, bien que politiquement très importants, ne sont pas nécessairement très... photogéniques ! Si bien, que la murale ne reprendra pas exactement les exemples locaux. Le message sera plus général...

Un projet largement soutenu

Ce projet est financé par Engrenage Noir, un organisme sans but lucratif (établi à Saint-Henri) qui "milite en faveur de l'art communautaire et activiste et qui subventionne des interventions" dans les communautés locales. Pour obtenir ce soutien, la Pointe libertaire s'est associée au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles. D'autres financements ont récemment été obtenus : un engagement de 5000 \$ de l'arrondissement Le Sud-Ouest, ainsi que des facilités pour l'occupation de l'espace public. Une demande de financement a aussi été déposée à la Ville de Montréal. Des négociations sont en cours avec des entreprises pour offrir du matériel. L'Opération populaire d'aménagement, la Table de concertation Action-Gardien soutiennent aussi le projet.

Un processus antiautoritaire

Allier des pratiques individuelles dans la réalisation d'une œuvre collective, avec des individus aux idées très diverses est tout un défi lorsqu'on rêve d'autogestion. La tentation a été

grande de ne réunir que quelques copains et de créer, sans se soucier de rien d'autre que du produit final. Mais ce n'est pas la voie qui a été choisie.

Au contraire, le processus est explicitement antiautoritaire et non discriminatoire. Même si deux personnes agissent comme coordonnatrice/teur, leur rôle se restreint à la planification du processus, à partir des discussions de groupe. Leur rôle est plutôt exécutif.

Les défis sont grands : concilier douze personnalités, douze approches artistiques et tout autant d'idées de ce qui devrait se retrouver sur mur ! Créer, en gardant en tête le caractère public et communautaire de l'œuvre. Se dépatouiller avec une surface peu commode : très longue et peu élevée, en béton armé qui perd des petits morceaux ici et là, gravée de motifs rectangulaires...

Les défis personnels ne sont pas à négliger non plus : comment avoir des discussions qui soient à la fois franches, qui touchent aux vrais enjeux, et qui demeurent respectueuses des autres, de leurs capacités, de leur situation personnelle et sociale ? Comment se sentir bien, se respecter soi-même et suivre le groupe ?

Bref, un projet porteur, emballant, qui provoquera de nombreux changements. Et qui montre, encore une fois, que l'action directe c'est tellement mieux !

LE COLLECTIF LA POINTE LIBERTAIRE est un groupe d'affinité du quartier Pointe Saint-Charles à Montréal qui rassemble des personnes qui agissent dans le champ politique afin de créer une dynamique vers l'autogestion du quartier par ses citoyennes et ses citoyens.

L'ARTICLE 500.1 CSR

Un chèque en blanc pour faire taire la contestation

Manuel Johnson

Tandis que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) profite des larges pouvoirs de discrétion qui lui sont accordés par le règlement municipal P-6 pour déclarer « assez est assez » et mettre fin au droit de manifester à Montréal par le biais des arrestations massives de gens paisibles, un autre outil de répression judiciaire qui sert comme obstacle à la liberté d'expression et de réunion pacifique est contesté devant les tribunaux par un groupe de manifestantes et manifestants arrêtés dans une souricière le 15 mars 2011.

C'est la constitutionnalité de l'article 500.1 du Code de la sécurité routière (CSR) qui est mise en cause par les personnes qui ont subi l'application arbitraire de cet article pour la première fois lors de la manifestation du 15 mars 2011 contre la brutalité policière organisée par le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP). À cette occasion, près de 250 personnes ont été encerclées pendant de longues heures avant de subir une procédure devenue malheureusement trop connue à Montréal ces derniers mois : menottes de plastique, longue attente dans un autobus du STM sans accès à de l'eau ou à des installations sanitaires, transport vers le Centre opérationnel de l'est, amende d'environ 500 \$, libération aux petites heures du matin. Sur leurs billets de contravention remis par les officiers du SPVM après leur détention illégale, ils pouvaient lire qu'ils étaient accusés d'avoir participé à une « action concertée destinée à entraver de quelque manière la circulation des véhicules routiers sur un chemin public. » Ces termes très larges ont mené les victimes de la répression policière à conclure que l'article 500.1 CSR s'assimile tout simplement à un chèque en blanc entre les mains des policiers qui leur permet de mettre fin à toute manifestation qui leur déplaît pour quelque raison que

ce soit. En effet, comment manifester dans la rue sans entraver « de quelque manière la circulation » ?

Après avoir été étreint le 15 mars 2011 à Montréal, l'article 500.1 CSR a servi comme prétexte juridique à des centaines d'arrestations lors des manifestations étudiantes en 2012, notamment à Québec, à Sherbrooke et à Gatineau. Ainsi, l'issue du procès des personnes ayant contesté les contraventions distribuées le 15 mars 2011 qui a débuté le 11 février dernier

professeur de sociologie de l'université McGill Marcos Ancelovici a écrit récemment dans une lettre ouverte publiée dans la Presse : « Les gens exclus du pouvoir n'ont souvent d'autre moyen pour se faire entendre que d'avoir recours à la manifestation. La perturbation de l'ordre public que celle-ci implique est donc une façon de compenser un manque de ressources et une exclusion du processus de formulation des décisions publiques. Manifester dans la rue suppose alors de temporairement priver les autori-

tés de la coopération dont leur pouvoir dépend. Cela veut dire que, par nécessité, l'on suspend temporairement sa contribution à la quiétude civile. »

Les rouages de la justice étant très lents, l'issue de ce procès ne sera pas connue avant quelques mois, voire des années. Le procès ne reprendra qu'en octobre 2013, et risque de continuer au cours de l'année 2014. Et cela est sans compter la possibilité d'appel et un cheminement potentiel jusqu'à la Cour suprême.

Que les tribunaux remettent les pendules à l'heure en déclarant l'article 500.1 CSR (ainsi que le règlement P-6) inconstitutionnels serait incontestablement une victoire. Le problème est qu'en atten-

dant, les policiers peuvent continuer d'appliquer à leur guise ces lois liberticides ; les gens privés d'influence politique et de ressources financières importantes n'auront pas la possibilité de se faire entendre et faire valoir leurs droits. Ayant privé les « classes dangereuses » de moyens de contestation, l'élite politique et financière pourrait continuer aisément ses attaques contre les conditions de vie des plus vulnérables. Pour cela, il est essentiel que nous exigions l'abrogation pure et simple de l'article 500.1 CSR et le règlement P-6 à Montréal par de l'action politique.



Photo : Michel Pilon

à la Cour municipale de Montréal devant le juge Richard Starck aura un impact sur les nombreuses personnes qui ont reçu des contraventions salées pour avoir exercé leur droit fondamental de libre expression.

Pendant deux semaines en février dernier, le juge Starck a entendu la preuve de l'inconstitutionnalité de l'article 500.1 de la part des avocats des arrêté-es et de l'intervenante sur la question constitutionnelle, la Ligue des droits et libertés. Le Procureur général du Québec a fait une contre-preuve en s'appuyant principalement sur le témoignage des policiers.

Témoin-expert pour la défense sur la question des manifestations et mouvements sociaux, le

Vous êtes à la recherche d'un logement social et abordable ?
Vous souhaitez vous impliquer dans la lutte pour le droit au logement ?
Venez participer à un atelier sur le logement social

Voir les dates des prochaines rencontres page 8

Insalubrité!

Le manque de volonté de la Ville

Normand Laforce

Le coût des loyers augmente mais l'âge et la qualité du logement locatif diminuent sans cesse. Au Québec 260 700 ménages locataires ont des besoins impérieux en matière de logement. Des locataires dépensent jusqu'à 60% de leurs revenus et parfois plus pour se loger, des familles s'entassent dans des logements trop petits par souci d'économie et dans des logements de plus en plus insalubres. La Ville et les arrondissements qui devaient être proactifs contre l'insalubrité en visitant toute bâtisse suspecte ont tranquillement abandonné cette pratique proactive. Les interventions pour assurer l'application du Règlement sur l'insalubrité proviennent presque entièrement de plaintes de citoyens, du service de

pompier ou du CLSC. Ce qui est fascinant, c'est que ces informations conservées par les divers départements appartenant à la Ville, tel que le service des incendies, sont ignorées et que la Ville ne fait aucun effort pour recueillir et rediger ces informations qui peuvent être cruciales pour enrayer le fléau de l'insalubrité. On a vu tout dernièrement un cas très lourd d'insalubrité qui a obligé la Ville à réagir. Les dénonciations médiatisées du Comité logement local et le fait que les élections municipales approchent sont certainement à l'origine de la réaction de la Ville. Les montants pour les mesures exceptionnelles dans les cas lourds d'insalubrité telle que la réalisation des travaux en lieu et place ainsi qu'aux

frais du propriétaire qui étaient d'environ \$300,000 en 2007 jusqu'à 2010 ont fondu à un montant avoisinant plutôt les 75 000 \$, ce qui démontre le manque de sérieux de la Ville face à ses obligations afin d'enrayer l'insalubrité. Avec les millions que la Ville de Montréal va dépenser pour « revamper » le quartier latin et le quartier des spectacles, on se demande si les administrateurs de la Ville préfèrent le tape-à-l'œil international à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens qui les ont élus.

(1) P.73 du rapport du vérificateur général sur la salubrité
(2) P.75 du rapport du vérificateur général sur la salubrité
(3) P.78 une des recommandation (3.1.B) du rapport du vérificateur général sur la salubrité
(4) P.69 du rapport du vérificateur général sur la salubrité

Fiasco au party de punaises!

**Les punaises ce sont en allées
Avant que le party de Noël ait commencé
Entre 2 traitements,
elles se sont faites emboucanées
Bain de vapeur à volonté
les œufs « à la coq »,
Ils se sont faits bouffer par l'aspirateur-ogre**

J'ai réglé mon problème de punaises rapidement. Dès le deuxième traitement, les exterminateurs n'en trouvaient plus de vivante! Je me considère chanceuse dans ma malchance, car pour certains le problème ne se règle pas avant 8-9 traitements (il y a 3 semaines d'intervalle entre chaque traitement donc $8 \times 3 = 24$ semaines = 6 mois à vivre dans les sacs environ.). J'ai entendu dire que dans certains blocs, les visiteuses se promènent d'un logement à l'autre. Je ne sais pas comment je les ai eues. L'essentiel, c'est que je ne les ai plus. Entre le premier et le second traitement, j'ai écouté une émission-publicité à la télévision ventant une machine à vapeur pour tuer les acariens et les punaises. Je m'en suis procurée une dans une quincaillerie (c'est plus rapide qu'une livraison). Je l'ai utilisé sur les matelas, les

chaises en tissus, les rideaux, tapis et tous les planchers. Donc, j'ai fait le grand nettoyage de la maison avant le second traitement... Avant le problème de punaises, j'ai eu un problème de blattes. Une semaine après le traitement, une équipe d'exterminateurs m'a fait une visite surprise pour un autre traitement. Je n'étais pas préparée pour les recevoir (vider les armoires de cuisine et de salle de bain). Ils ont fait une inspection, effectivement je n'ai plus de punaises. Ils m'ont suggéré de passer l'aspirateur aux 2 jours. Étant donné cette visite surprise, j'ai appelé la responsable de la salubrité à l'Office municipal d'habitation (VÉRIFIER) de Montréal. Je lui ai parlé de ma machine à vapeur et elle m'a expliqué gentiment: le produit des exterminateurs donne la mort aux insectes tandis que la vapeur émise par l'appareil ménager tue les œufs. Donc, je peux la passer autant que je veux. Les exterminateurs, eux, m'ont dit que si je ne voyais pas de punaises d'ici quelques jours, je pouvais ranger mes affaires... Quand tout fut rangé, l'Office municipal d'habitation de Montréal désirait faire un troisième traitement. Or, j'ai demandé un traitement pour les blattes et accepté une vérification pour les punaises. J'ai nettoyé derrière tous les meubles, vidé les armoires... L'équipe m'a reconfirmé que je n'avais plus de punaises. Ils ont fait le traitement pour les blattes, mais ils m'ont dit de rester sur mes gardes en vidant mes sacs (ils étaient déjà vidés). J'avais comme une intuition qu'il se passait quelque chose. Quelques jours plus tard, j'ai su qu'il y a eu un traitement préventif chez une voisine. Elle n'avait pas de problème. Tout était beau chez elle. Elle m'a suggéré de faire le tour de mon appartement de silicone pour l'isoler des infestations. En plus, j'ai mis du gros

collant autour des tuyaux en dessous du lavabo et de l'évier. Dernièrement, l'Office municipal d'habitation de Montréal a distribué deux fois la même feuille pour dire qu'il y avait une inspection dans le bloc. Le jour de l'inspection, j'ai reçu un autre traitement pour les blattes et les exterminateurs n'en ont pas vu. Voici quelques recommandations de Santé Canada pour éviter les infestations de punaises.
-Faire du ménage régulièrement;
-Éviter le désordre;
-Avant de rentrer quelque chose dans votre auto, dans votre maison, etc. vérifier qu'elle ne contient pas de taches noires ou brunâtres;
-Sceller toutes les fissures (éliminer les cachettes possibles);
-Éviter de ramasser des meubles, etc. aux ordures...
-Vérifier le lit dans les plis quand vous allez dans un hôtel. De bons outils pour le faire: lampe de poche, de quoi gratter et une loupe;
-Quand vous jetez quelque chose d'infester, la sceller et identifier le problème...

Dès que vous trouvez un problème, avertissez votre propriétaire. S'il persiste, les stagiaires en droit au Popir (comité logement) peuvent vous aider à rédiger une mise à demeure (un ultimatum d'un délai de 10 jours pour faire le traitement dans tout le bloc ou bien il passe à la Régie) et ils vous soutiennent dans les démarches (exemple: préparation des arguments pour aller à la Régie).

Merci au Popir et aux autres organismes pour votre bon travail!

Madame Inquiète
devient Madame Chanceuse de s'en sortir

Besoin d'information ?
Consultez le POPIR-Comité Logement
4017 Notre-Dame Ouest – Téléphone : 514-935-4649

BAIL

ENTRE

le locataire

et le propriétaire

Nom

VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

ACTIVITÉS ET MOBILISATIONS

SAMEDI, 27 avril 2013

Manifestation nationale : Non au saccage de l'assurance emploi !

Dans le cadre des célébrations entourant le 1^{er} mai, Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi invite la population québécoise à démontrer massivement son rejet des politiques du gouvernement conservateur de Stephen Harper, en particulier en ce qui a trait au saccage de l'assurance-emploi.

RENDEZ-VOUS AU POPIR, 12 h 30 (dès midi, Place du Canada, Métro Peel et Bonaventure)

MARDI, 30 avril 2013

Ateliers sur le logement social

POPIR Comité Logement – 13 heures
4017, Notre-Dame Ouest

SAMEDI, 11 mai 2013

Manifestation nationale : Défendons nos logements sociaux !

Au cours des prochaines années, le gouvernement fédéral cessera de verser des subventions aux logements sociaux qu'il a pourtant contribué à réaliser et qu'il finance en partie depuis des décennies. Quelque 127 000 logements HLM, coopératifs

et appartenant à des organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation seront touchés. Cela représente 85 % de l'ensemble des logements sociaux construits au Québec.

Manifestons en grand nombre à Québec, le 11 mai 2013.

POUR LE TRANSPORT DE MONTRÉAL COMMUNIQUER AVEC LE POPIR : 514-935-4649

MERCREDI, 15 mai 2013

Ateliers sur le logement social

POPIR Comité Logement – 19 heures
4017, Notre-Dame Ouest

JEUDI, 16 mai 2013

Rencontre d'information et de mobilisation

CRCS Saint-Zotique – 18 h 30
75, Sir Georges-Étienne-Cartier local 120

SAMEDI, 18 mai 2013

Manifestation de Solidarité Sans

Frontière :

Un statut pour toutes et pour tous !

Marche pour la justice et la dignité pour tous les immigrant-es et les réfugié-es.

En solidarité avec les luttes autochtones pour l'autodétermination.

SUD-OUEST (Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri et Verdun)

13 heures au métro de l'Église (coin Galt & Wellington)

MERCREDI, 29 mai 2013

Ateliers sur le logement social

POPIR Comité Logement – 13 heures

MERCREDI, 12 juin 2013

Ateliers sur le logement social

POPIR Comité Logement – 19 heures
4017, Notre-Dame Ouest

MARDI, 18 juin 2013

Assemblée générale annuelle du POPIR

CEDA – 17 heures
2515, rue Delisle

MERCREDI, 26 juin 2013

Ateliers sur le logement social

POPIR Comité Logement – 13 heures
4017, Notre-Dame Ouest

Les mini-marchés de Saint-Henri

Les mini-marchés de Saint-Henri proposent des fruits et légumes frais à des prix sympathiques aux citoyens et citoyennes de Saint-Henri. En collaboration avec des acteurs locaux, ils prennent place à trois endroits dans le quartier. Bienvenue à tout le monde !

FAMIJEUNES (Réservés aux familles)

3904, Notre-Dame Ouest
Mercredi 10h-12h
8 et 22 mai 2013
5 et 19 juin 2013

C.R.C.S. SAINT-ZOTIQUE

75 sq. Georges-Étienne-Cartier
Mercredi 16h-19h
8 et 22 mai 2013
5 et 19 juin 2013

CENTRE SAINT-PAUL

4976, Notre-Dame Ouest
(entrée des élèves rue St-Rémi)
jeudi 12-15 h 30
9 et 23 mai 2013 et mardi 18 juin 2013